DISTINCTION

LA MÉDAILLE D'OR DE L'E. P. A M. G. MARCHAL

Nous apprenons que la médaille d'or de l'éducation physique vient d'être attribuée à notre concitoyen, M. Gustave Marchal, directeur des cours à l'école de tir et de préparation militaire de la place Leverrier.

Le récipiendaire est adjudant de réserve au 43e régiment d'infanterie de Lille. Il a fait la guerre entière. Au retour, il s'adonna à la vulgarisation de l'éducation physique dans la région, fut moniteur à la société de gymnastique « La Française », de Lannoy, puis au Football-Club de Roubaix, et, enfin, professeur à l'E.T.I.M. de Tourcoing.

COMITÉ DES FÊTES ÉGALITÉ-MALSENCE

Pendant trois jours, les 9, 10 et 11 mai se dérouleront les magnifiques fêtes annuelles qu'organisent cet actif comité, dont rien n'est négligé pour en assurer la parfaite organisation, l'un des clous de ces fêtes sera le concours du costume en papier, qui sera doté de 250 francs de prix, ce comité organise le 10 septembre 1934 un concours de ce genre qui obtint un beau succès où chacun rivalisa de goût pour présenter leurs fillettes ou garçonnets avec le plus beau costume sur lequel doit apparaître bien en évidence l'en-tête d'un des journaux locaux ayant inséré les communiqués de la fête. Les inscriptions se font gratuitement chez A. Dejagher, 60, rue Auber.

UN GRAND CONCERT

Nous rappelons que c'est aujourd'hui, à 20 h. 30, que sera donnée, au Conservatoire, la quarantième audition de la Société des Concerts, avec le concours du célèbre violoniste Léon Zighera.

Parmi les œuvres inscrites au programme et qui n'ont jamais été exécutées à Tourcoing par l'orchestre, figure, avec l'admirable page de Richard Wagner, « L'Enchaînement du vendredi saint », le « Prélude et Cortège de Dejanire », de C. Saint-Saëns ; une belle ouverture, « Stellus », du maître Louis Dumas, premier grand prix de Rome, directeur du Conservatoire de Dijon.

Comme on le voit, la Société des Concerts, sous la puissante impulsion de son chef, M. Lucien Niverd, poursuit inlassablement son œuvre de décentralisation musicale et d'éducation artistique.

La présence à l'audition de ce soir d'un virtuose de grande classe, tel que Leon Zighera, permet d'escompter que de très nombreux auditeurs tiendront à venir rendre hommage à son magnifique talent et à encourager comme ils le méritent les artistes de la société et leur actif directeur.

L'audition commencera exactement à l'heure indiquée. Il est donc recommandé aux auditeurs d'être placés avant 20 h. 30 puisqu'il est rigoureusement interdit de circuler dans la salle pendant l'exécution des morceaux.

Pour tous renseignements concernant l'accès à cette audition, prière de s'adresser au secrétariat du Conservatoire, tél. 1391.

LE GALA DU PETIT-MONDE

Les associations théâtrales groupant essentiellement ou uniquement des enfants, ont toujours la faveur du public. Rien de gracieux et de frais, en effet, comme les ballets interprétés par des fillettes et de jeunes garçons. Ces enfants ont d'ailleurs des auteurs à leur taille, et, ce disant, nous pensons à ce bon Perrault, à Mme d'Aulnay, à Andersen, aux frères Grimm, pour ne parler que de beux-là...

Le Petit-Monde Artistique de Tourcoing, qui a déjà enchanté plus d'une matinée au théâtre municipal, a récidivé.

Après la curieuse adaptation d'un conte oriental, « Ali-Baba », tiré des contes persans des Mille et une Nuits nous avons pu applaudir, — et sans réserves, — la mise à la scène d'un conte de Perrault bien connu des enfants de France, le Chat-Botté.

L'excellent moniteur qu'est M. Boucher a su tirer de l'œuvre de Perrault une pièce féerique en trois actes et six tableaux, absolument neuve, ou, mieux, rajeunie. La mise en scène de Lucie Chevalier ne laissait rien à désirer, Mme Boucher et Mlle Delneuville avaient réglé savamment les ballets. Mlle Suzanne Maréchal, avec un talent méritoire, assura l'accompagnement. Le petit Lucien Baisieux, à son habitude, étonna l'assistance par la sûreté et le fini de son jeu, qualités rares chez un acteur de cet âge. Côté féminin, signalons la grâce certaine de Mlles Didy Drouffe, Agnès Verhelst, et aussi (soyons justes) de toutes les autres.

Le prochain Gala de Sévigné

Le concert de gala annuel de l'Association amicale des anciennes élèves de l'Ecole pratique de jeunes filles Sévigné, aura lieu, comme de coutume, au théâtre municipal, place Leverrier, dimanche 10 mai, à 15 h. 30.

Cette manifestation laïque remporte toutes les années un grand succès ; nul doute qu'il en soit de même encore dimanche.

LE GRAND MARCHÉ AUX FLEURS DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

Nous rappelons aux horticulteurs, maraîchers et fabricants de matériel horticole que le délai de clôture pour les inscriptions a lieu samedi 9 courant.

Nous pouvons affirmer dès maintenant que si le temps est favorable, le marché aux fleurs connaîtra un grand succès.

Pour l'attribution des places, qu'on veuille bien ne pas oublier que le rendez-vous est fixé au jeudi 14 mai, à 17 h. 30, au Café Codron, 37, Grand'Place, à Tourcoing.

LA CRIÉE AUX HALLES

Marchandises vendues à la criée du 5 mai : fleurs, 5 à 17 fr. le colis ; asperges, 2.75 à 2.80 la botte ; épinards, 1.80 à 2 fr. le kg. ; carottes, 0.80 à 0.85 la botte ; poireaux, 2.25 les 10 bottes ; laitues, 5 à 10 fr. le colis ; concombres, 1.10 à 1.25 la pièce ; citrons, 1.70 le kg. ; oranges, 2.40 à 2.65 le kg. ; beurre, 10.50 à 15 fr. le kg ; macédoine de fruits, 3.50 le bocal ; pain d'épices, 5.50 le kg. ; hollande, 10.50 le kg. ; port salut, 7.75 à 8.25 le kg. ; gouda, 10.50 le kg. ; saucisson sec, 5 à 6 fr. le kg. ; jambon, 12 à 13 fr. le kg. ; pâtés, 1 fr. la boite ; tortues, 1 à 1.05 la pièce.

Sociétés et Comités

SOUS-OFFICIERS ET SAPEURS-TÉLÉGRAPHISTES DE LILLE ET TOURCOING. — La séance du samedi 9 mai se déroulera sur le terrain. Deux rendez-vous sont donnés : l'un à 16 h. 45 précises à l'Institut de Physique, rue Gauthier-de-Chatillon à Lille, et l'autre à 17 h. au Fort de Mons-en-Baroeul.

A.C. — Groupe du Brun-Pain : La réunion de la Commission aura lieu aujourd'hui mercredi 6 mai à 20 h. au siège, 200, rue du Brun-Pain. Le président compte sur la présence de tous les membres à cette importante réunion.

GROUPE DES JEUNES DE L'U.N.C. — Section des Phalempins : Ce mercredi à 20 h., réunion de Commission au siège. A l'ordre du jour : derniers préparatifs pour l'inauguration du tonion. Présence indispensable.

COMITÉ D'ACTION ARTISANALE. — Permanence mercredi de 18 à 19 h. au siège social, salle des Artisans, Institut Colbert, 16 rue de Gand. Renseignements divers.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

TIR. — Amicale Gondorest : Résultats du mois d'avril. — Equipe Dhellouin bat équipe Nuytten ; Deladerière bat Verbelst ; Vandenbroeck bat Haquette.

Classement général des équipes. — 1res Vandenbroeck et Nuytten ; 3e Haquette ; 4e Verbelst ; 5e Dhalluin ; 6e Deladrière.

— Dimanche match de barrage entre les deux équipes classées premières. Les tireurs des équipes Vandenbroeck et Nuytten sont priés d'être présents au stand de tir de 10 h. à midi. Présence obligatoire.

Aujourd'hui réunion de la Commission de tir à 19 h. chez M. Dujardin, rue des Phalempins.

PARTIS POLITIQUES

PARTI RÉPUBLICAIN, RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE. — Ce soir mercredi de 18 à 20 h., permanence de la « Solidarité Républicaine, laïque et sociale », au Café de l'industrie, 2, Place Victor-Hassebroucq. Renseignements gratuits d'ordre juridique, médical, général, administratif etc...

PARTI SOCIALISTE. — Comité exécutif : Vendredi à 19 h. réunion du Comité exécutif de la section au siège, Maison du Peuple, 105 rue Jean-Jaurès. Ordre du jour très important. Présence indispensable.

— Réunion des groupes de la section : Les divers groupes de la section convoquent leurs membres samedi 6 mai à 19 h. dans leurs sièges respectifs et comptent sur la présence de tous :

Groupe Paul-Lafargue : Chez M. Charles Leman, rue Ingres.

Groupe Victor-Capart. — Chez M. Napoléon Turck, rue Fin-de-la-Guerre.

Groupe Edouard-Vaillant. — Chez M. Delfortrie, 150, rue Achille-Testelin.

Groupe Gustave Delory. — Chez M. Germain Bruyseens, rue du Brun-Pain.

Groupe Victor Renard. — Chez M. Emile Michelly, 166, rue de la Malcense.

Groupe Jules-Guesde. — Chez M. Kléber Vaneste, 568, rue de Gand.

Groupe Jean-Jaurès. — Maison du Peuple, 105, rue Jean-Jaurès.

Groupe Voit-Catteau. — Chez M. Paul Vendeborre, 168 bis rue de la Croix-Rouge.

— Renseignements gratuits tous les lundis de 8 h. 30 à 10 h. 30 ; permanence à la Maison du Peuple, 105, rue Jean-Jaurès, à Tourcoing. Renseignements administratifs et juridiques.

ETAT CIVIL

Naissances. — Brigitte Lerouge, rue de Cambrai, 59. — Denis Vanoutrive, rue d'Hazebrouck, 35. — Francine Blondeel, rue Voltaire, 162.

Publications. — Georges Rogé, mécanicien, rue de la Tranquillité, 18 et Blanche Herpol, soigneuse, rue des Bonnets, cité Six, 24. — René Rogé, ajusteur, rue de la Tranquillité, 18 et Marcelle Deplanoy, s. p., rue du Cymbale, 17. — Julien Delannoy, rattachiste, rue de la Croix-Rouge, 167 et Suzanne Henro, soigneuse, à Mouscron. — Robert Leroy, bonnetier, rue d'Anvers, 40 et Nelly Dalos, bonnetière, à Mouscron (Belgique).

Décès : Jules Idagre, 71 ans, négociant, époux Maria Danset, rue de Lille, 35.

HALLUIN

La vie douanière

Le préposé Jacques Ollivier de la brigade de Halluin-droite est transféré en la même qualité à la direction de Nice.

— Le préposé Fegrella de la brigade de Roncq, en la même qualité est transféré à la direction de Nice.

La fête annuelle du Cercle Saint-Joseph

A l'occasion de la St-Hilaire, lundi, a eu lieu la fête annuelle du Cercle Saint-Joseph.

Le matin à 11 h., il y eut messe anniversaire.

A 13 h., la société était réunie à son local, rue de Lille, pour son banquet de 200 convives.

A la table d'honneur, M. Schaballie, doyen, présidait entouré de MM. Jean Sion fils, président d'honneur ; Jules Descamps, président actif, etc...

Au dessert, prirent la parole, MM. Schaballie, Jean Sion et Thelliez.

Après les traditionnels vivats, vinrent les chansons.

Répétitions du mercredi. — Chez les « Accordéonistes Halluinois » au Café du Faubourg, rue de l'Abattoir, il y aura cours de solfège à 19 h. et la répétition à 19 h. 45.

Pour la gymnastique « L'Avant-Garde », répétition au Parc municipal des Sports, à 18 h. 30.

A la Maison du Peuple, ce soir, à 19 h. 30, répétition pour l'Harmonie « La Fraternelle ».

Chez les Anciens Militaires. — La société mutuelle des « Anciens Militaires » participera dimanche à la fête de Jeanne d'Arc.

Tous les membres porteurs de leur insigne sont priés de se rassembler au local, Café de la Mairie, à 9 h. 15.

Etat civil. — Naissances : Jacqueline Houtekeete, rue Henri-Carrette ; Georges Coopman, 12, rue de la Paix.

Décès : Pharaïde Denudt, 70 ans, 31, cité Cornil ; Jules Onraedt, 72 ans, 86, rue Basse.

RONCQ

L'accident de moto du Pied de Bœuf

Nous avons relaté hier, que dans la soirée de dimanche, au carrefour du Pied-de-Bœuf, au Blanc-Four, un motocycliste, M. Pourcelle, 33 ans, rue Verte, 240, à Croix, venant de la rue du Dronckaert et allant vers le Blanc-Four, en face de l'estaminet Aimé Desmettre s'était jeté sur une auto conduite par M. Nuytten, négociant en confections, demeurant à Lambersart, qui venait de Tourcoing, allant aussi vers le Blanc-Four.

Tout d'abord visité par M. le Docteur Béal, ses blessures à la tête, ne semblaient pas très sérieuses, quant dans la journée de lundi, son état soudain s'empira, et le blessé dût être transporté à la clinique Descarpentries, à Tourcoing.

Après un examen radiographique, le malheureux motocycliste dut subir l'opération du trépan. Son état est jugé très grave.

Sur un siège arrière de la moto, se tenaient Mme Pourcelle et sa fillette, âgée de 8 ans ; tous deux furent projetés assez violemment sur la chaussée, mais s'en tirèrent heureusement avec des légères contusions.

Répétitions du mercredi. — Pour la « Fanfare du Blanc-Four » au Café de l'Etoile, répétition à 19 h. 45.

Pour la « Philharmonie Roncquoise », salle du Café de la Tête d'Or, répétition générale à 20 heures.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Au cimetière. — Afin de créer de nouvelles concessions trentenaires, les familles des personnes décédées à partir du 20 janvier 1920 au 27 août 1922, et inhumées dans le terrain commun, sont priées d'enlever tous les objets funéraires qui s'y trouvent encore dans le délai d'un mois.

Service de l'ébouage. — L'enlèvement des débris solides aura lieu jeudi 7 mai, à partir de 7 h. 30. Le service commencera par la rue du Dronckaert puis les rues du Calmin Vert et de Gand pour revenir par la rue de Tourcoing et finir par l'agglomération du Centre.

Il est expressément défendu de déposer les mauvaises herbes et autres débris provenant des jardins dans les poubelles. De plus, ces dernières ne peuvent pas dépasser le poids de 30 kilos, sinon elles ne seront pas vidées.

LILLE

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

La fraude. — Le 1er avril 1936, deux douaniers de service sur le territoire d'Armentières invitaient trois personnes qui marchaient ensemble à leur faire connaître la nature des marchandises qu'elles transportaient. Laissant tomber leurs colis, ces personnes prirent la fuite. Après une courte poursuite, l'une d'elles fut arrêtée. Il s'agit de Joseph Lahaye, 20 ans, briquetier, 8, rue du Musée, à Bailleul ; ses deux compagnons, Hélène Crémeaux, rue du Musée, à Bailleul et la fille de celle-ci, âgée de 17 ans, étaient bien notées. Elles eurent cependant le tort de nier.

Le Tribunal a condamné Lahaye à 3 mois d'emprisonnement ; les deux femmes à 3 mois avec sursis.

***

Le 9 avril 1936, vers 21 h. 40, des préposés des douanes étaient en surveillance sur le territoire d'Halluin, dans la carrière du Centre, ils virent venir de la direction de Bousbecque, une auto qu'ils avaient vu précédemment passer et repasser sur la route Nationale. Cette voiture s'étant arrêté au lieudit « Le Cornet », les douaniers se dirigèrent vers la rivière distante de 200 mètres environ et aperçurent une dizaine d'individus sur le bord de la Lys. Ils attaquèrent, mais les individus prirent la fuite en sautant dans une barque et en traversant la rivière. Ils laissaient sur les lieux 10 ballots de tabac étranger. Aux bruits de l'attaque, deux gendarmes qui se trouvaient sur les lieux se mirent à la poursuite de l'auto et arrêtèrent le chauffeur, Julien Verbecke, 26 ans, demeurant à Wervicq (Belgique). Celui-ci déclara qu'il se promenait.

Ses manœuvres suspectes établirent sa culpabilité.

Mal noté, Verbecke s'en est tiré avec 6 mois d'emprisonnement mitigés par le sursis.

— Huit jours avec sursis et 500 francs d'amende à Joséphine Bolart, 43 ans, soigneuse à Néchin ; 15 jours et 937 fr. 50 d'amende à Léonie Peyrottes, 31 ans, sans domicile fixe qui ont frauduleusement introduit du tabac étranger.

— Edmond Godtschalck, 39 ans, jardinier, à Ypres, a été arrêté le 15 avril 1936 sur le territoire de Wattrelos, avec 20 kilos de tabac de provenance étrangère. Comme il vait en outre contrevenu à un arrêté d'expulsion il a encouru 3 mois d'emprisonnement et une amende de 1.250 francs.

— André Dewinter, 19 ans, pâtissier, sans domicile fixe a encouru 20 jours d'emprisonnement et une amende de 1.500 francs pour avoir importé en contrebande 24 kilos de tabac étranger.

— Six jours d'emprisonnement et 500 francs d'amende à Robert Chaillaud, 21 ans, cuisinier, à Lille, 50, rue Saint-Sauveur, pour même délit.

Violences. — Louis Laloux, 39 ans, horloger à Provin, rue Gustave Delory prolongée, était poursuivi pour coups à enfant. Le 7 mars 1936, exaspéré par une réponse malhonnête de son fils âgé de 15 ans, il prit un couteau de cuisine et le lança dans la direction de son fils, l'arme rebondit sur le mur et atteignit par ricochet l'enfant au genou gauche.

Laloux déclara qu'il n'avait pas voulu blesser son fils, mais lui faire peur. L'enfant a été hospitalisé 9 jours à Seclin.

Le Tribunal a condamné Laloux à 50 francs d'amende.

Banqueroute. — Gabrielle Huysentruyt, veuve Broux, 48 ans, ex-cabaretière à Lille, 147, rue de Paris, demeurant actuellement à Paris, 45, rue Lally Tollendal, étant commerçante faillie, avait commis diverses irrégularités qui furent relevées par le syndic, lequel, ne pouvant obtenir les renseignements dont il avait besoin, déposa son rapport au Parquet. Poursuivie pour banqueroute, Gabrielle Huysentruyt a été condamnée à 15 jours d'emprisonnement avec sursis.

L'auto. — Julien Decotegnie, 27 ans, entrepreneur de transports à Halluin, était poursuivi pour blessures involontaires à la suite d'une collision survenue à Roubaix le 8 octobre 1935, à l'angle des rues Pellart et Lacroix. Decotegnie a encouru 50 francs d'amende. La victime a obtenu 4.200 francs de dommages-intérêts.

Les profits du brasseur. — M. Albert Duchatelet, 65 ans, brasseur, rue des Carllers, 158, à Tourcoing, était poursuivi pour fraude commerciale.

Le 17 mars 136, divers débitants de boissons de Roubaix adressaient une plainte contre Duchatelet Albert en prétendant qu'ils étaient trompés sur la quantité de bière livrée par la Brasserie Duchatelet à laquelle ils étaient tenus de se fournir. Les plaignants déclarèrent en effet que depuis de nombreuses années la contenance indiquée sur les fûts était inférieure de 3 à 6 litres à la contenance réelle.

Une information fut ouverte. Un inspecteur des fraudes se rendit chez des clients de Duchatelet et constata que des fûts ayant servi à la livraison de bière portaient une contenance marquée supérieure de 1 à 4 litres à leur contenance réelle. M. Duchatelet trompait donc ses clients sur la quantité de bière fournie.

Le Tribunal a condamné le brasseur Duchatelet à 200 francs d'amende. Le Syndicat professionnel des Cabaretiers et Débitants de Boissons de Roubaix a obtenu le franc de dommages-intérêts réclamé.

Indésirables. — Giovanni Gandolfi, 22 ans, commerçant à Bruxelles, a été arrêté le 22 avril 1936, à Fâches-Thumesnil. Il était l'objet d'un arrêté d'expulsion. Le Tribunal l'a condamné à 15 jours d'emprisonnement.

— 1 mois d'emprisonnement à François Deblauwe, 55 ans, sans domicile connu, pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour.

Les accidents. — Charles Maraut, 28 ans, garagiste à Saint-André, 67, rue de la Gare, conduisait une camionnette à Pont-à-Marcq, lorsqu'il entra en collision avec une voiture hippomobile. Il a encouru 50 fr. d'amende. La victime a obtenu une provision de 7.000 fr. et sera examinée par un médecin expert.

— 25 fr. d'amende à Marius Mahieu, 32 ans, électricien à Croix, qui, le 6 octobre 1935, rue Jean-Jaurès, à Croix, heurta un motocycliste, Marcel Honorey. Celui-ci a obtenu 1.800 fr. de dommages-intérêts.

Une pratique dangereuse. — Le 21 avril 1936, à la mairie de Marquette-lez-Lille, se présentait, une femme qui présentait comme pièces d'identité une carte d'identité et une feuille d'immatriculation. Or, ces deux pièces étaient falsifiées maladroitement grattées et surchargées. Il s'agit de Anna Spieckerhoff, femme Lemmens, 36 ans, ouvrière, à Marquette, qui a été condamnée par défaut à 1 mois d'emprisonnement. Elle avait reconnu être l'auteur de ces grattages et surcharge.

Voleur de bicyclettes. — En mars 1936, Robert Dekeulaere, 16 ans, papetier, à Lille, rue St-Eloi, 5, cour Jeanne d'Arc, dérobait une bicyclette au préjudice de M. Oscar Berghe; celui-ci avait abandonné momentanément sa machine devant son habitation. Le 14 avril 1936, il dérobait une seconde bicyclette. Médiocrement noté, Dekeulaere a encouru 4 mois d'emprisonnement.

Affaires diverses. — 6 jours d'emprisonnement à Emma Servaege, 30 ans, assemblieuse à Tourcoing, 28, rue d'Amiens et à Germaine Ghyselinck, 19 ans, soigneuse à Mouscron, 22, rue de l'Avenir, pour avoir frauduleusement introduit du tabac étranger.

— 15 jours d'emprisonnement pour même délit à Anaclet Desprez, 43 ans, tisserand à Blandain.

— 12 jours à Gustave Flahaut, 27 ans, sans domicile fixe et 6 jours à Paul Delauchy, 25 ans, journalier à Lille, 166, rue Gustave Delory, qui ont été arrêtés avec 28 kilos de tabac étranger.

— 2 mois d'emprisonnement à René Dorchy, 26 ans, couvreur à Leers, qui a contrevenu à un arrêté d'expulsion.

— 8 jours pour vagabondage à Marguerite Harasse, 20 ans, sans profession ni domicile fixe.

UNE FERME DE LEZENNES EN PARTIE DÉTRUITE PAR LE FEU

UNE VUE DES BATIMENTS SINISTRÉS.

Hier matin, vers 10 h., les dépendances de la ferme de Mme Vve Dutholt, 46, rue Faidherbe, à Lezennes, furent la proie des flammes. Un voisin, M. Robitaille aperçut le premier la fumée qui sortait des vasistas de l'étable de la ferme.

Il alerta M. Capelle, le garde champêtre, lequel avisa les pompiers de Lille qui se trouvèrent dix minutes après sur les lieux. L'incendie s'était déclaré dans un fournil de l'étable et avait rapidement gagné les combles où une couche de paille donna un bon aliment au foyer. Le toit prit feu et tout de suite l'incendie avait pris des proportions inquiétantes. Les cinq vaches de l'étable purent être sauvées à temps. Lorsqu'on le fit, on fut bien inspiré, car la toiture s'effondra peu après.

Les pompiers de Lille, que commandait le sergent Dufay, arrosèrent le foyer de l'incendie et s'occupèrent principalement à protéger la maison d'habitation.

Vers 11 heures le sinistre était complètement maîtrisé. L'enquête d'usage a été entreprise par la gendarmerie. Les dégâts son couverts par une assurance.

EN BELGIQUE

MOUSCRON

La grève du bâtiment

La grève est toujours aussi générale que le premier jour, malgré l'attitude de certains entrepreneurs qui, pour ne pas blesser leur amour-propre, préfèrent s'opposer, même pas le sabotage, à l'initiative d'une grande partie de leur corporants.

Chez les « Sangliers Réunis ». — Le Cercle organise un voyage combiné, le 7 juin, au prix global de 60 francs belges.

Départ de Mouscron en chemin de fer par train spécial à 9 h. 15. Arrivée à Ostende à 10 h. 30.

Départ d'Ostende par bateau de luxe avec Radio vers 11 h. Traversée de la Mer du Nord et l'Escaut jusqu'à Anvers. Arrivée dans cette ville à 16 heures. Restaurant et Bar à bord (Repas facultatif à 16 fr. 50 belges).

Départ d'Anvers pour le retour à 19 h. 30. Arrivée à Mouscron à 21 h. 35.

Le nombre de places étant limité, s'inscrire d'urgence, Gare de Mouscron, Noël Boone, douane Herseaux, Café Médard, en face de la gare à Mouscron.

Les billets délivrés permettent de prendre tous les trains ordinaires pour Ostende partant avant 9 h. 15.

COURTRAI

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Coups et blessures. — Decaluwé de Hulste : 700 fr. d'amende pour coups au moyen d'un rateau sur la tête de Loreille. Ce dernier recevra 817 francs de dommages-intérêts, mais est condamné à 140 fr. d'amende pour injures au premier

— Ladrisson François de Menin : 350 francs d'amende pour coups et blessures envers Decouninck Marie.

Cycliste blessé. — Martin, Weydts, de Courtrai, roulant à gauche, avait renversé le cycliste Van Corselle qui eut une côte brisée. Weydts est condamné à 210 fr. d'amende et le paiement de 5.000 francs de dommages-intérêts.

— Médard Vanmeerhaeghe et Callens Camille de Lauwe, avaient abandonné un attelage près de l'usine Dewitte-Lietaer. Une cycliste, Irma Feys, vint buter contre l'attelage et fut blessée. Le 1er écope de 210 fr. d'amende et Callens : 70 fr. La partie civile reçoit : 1.630 fr. de dommages-intérêts.

MOORSEELE

Etat Civil. — Naissances : Devlies Willy, rue d'Ypres. — Demete André, Vestingwegel. — Bultynck Marcel, rue de Wevelghem. — Scheldeman Mariette, rue Commère. — Vanneste Julien, rue des Roses.

Publications : Legleye Marcel, ouvrier à Reckem et Neirynck Marie, ouvrière. — Meamet Hector, ouvrier et Verroye Antoinette, ouvrière. — Vandoorne Camille, journalier Vandenbroucke Georgine, ménagère à Ledeghem. — Verhaeghe Camille, ouvrier de fabrique et Maesen Marie ouvrière, ouvrière à Rolleghem.

Décès : Debaere Jules, rue de Manin.

GULLEGHEM

Etat Civil. — Naissances : Vermeersch Clard, hameau Drie Masten.

Publication : Verhelst Arthur, ouvrier de fabrique à Bisseghem et Decraene Georgette, ouvrière de fabrique. — Vandenbulcke Désiré, garagiste et Georgette Vansteenkiste, ménagère. — Azou Gustave, ouvrier en lin et Van Overberghe Marie, ouvrière de fabrique. — Termote Adolphe, ouvrier limier et Claerboudt Pélagie, ouvrière. — Hanssens Julien, ouvrier linier et Lauwers Marie, journalière à Heule. — Hanssens Maurice, ouvrier linier et Lambrecht Marie, s.p. à Wielsbeke.

Décès : Catteeuw Emile, 79 ans, s.p., rue de Bisseghem. — Soubry Pierre, 68 ans, e.p., rue de Bisseghem.

OOST-ROOSLEEKE

Etat Civil. — Naissances : Roelandt Cyrille, rue Oyghem ; Vanglabevk Pauline, rue Meulebeck ; Coussens Marie, rue Hulete ; Lainez Gabrielle, rue St-Amand ; Desplenter Marie, chaussée d'Ingelmunster ; Haeghedoorn Andrée, chaussée Ingelmunster ; Jaffin Rachel, rue St-Amand ; Vervacke Monique, rue Smallestok ; Ghekière Maurice, petite rue d'Oyghem.

Décès : Delanghe Maurice, 21 jours, rue des Champs, 30 ; Desmet Irma, 45 ans, rue Smallestock ; Vanlinchene Roger, 11 mois, rue Halberg ; Dhasse Rémi, 65 ans, e.p., rue Smallestock ; Vansteenhuyse Jacqueline, 11 mois, chaussée d'Ingelmunster Tassaert Rémi, 48 ans, idem ; Vanstenkiste Julien, 42 ans, rue de Meulebéke.

Sportsmen, lisez
les Sports du Nord
Paraît les lundi et samedi matin
Abonnements : Nord - - - - - - Pas-de-Calais - - Aisne - Somme 1 an : 20 frs — 6 mois : 11 frs. Autres départements et Colonies françaises : 1 an : 34 frs. — 6 mois : 13 frs.

Fraude ou chômage. — Dominique Broermans et Lievine Vermeulen ont été condamnés respectivement pour fraude au chômage à 182 fr. et 210 fr.

Gellilien. — Le nommé Desmul d'Ypres était entré en collision à Wevelghem avec le tracteur conduit par M. Vandecasteele. Un occupant de la première voiture, M. Brynooghe, lieutenant pensionné, fut assez sérieusement blessé. Desmul écope de 525 fr. d'amende et Vandecasteele : 182 fr. Brynooghe obtient : 2.070 fr. de dommages-intérêts.

Ivresse. — Dimanche vers 21 h., deux agents de police de service, marché au bétail, eurent leur attention attirée par un individu ivre qui causait du scandale sur la voie publique.

Il fut amené au poste de police où il brisa un carreau de la salle de détention provisoire. Il s'agit du nommé Es Georges, colporteur, demeurant chaussée de Stercghem en ville. Il aura à répondre devant la justice.

Vol au Marché. — Lundi matin, au marché, la nommée Germaine D..., ménagère, demeurant à Wevelghem, a été prise en flagrant délit de vol d'une pièce d'étoffe d'une valeur de 150 fr. Elle a été remise dans les mains de la police. Procès-verbal a été dressé.

MENIN

Etat civil. — Naissancee : Gheysen Yvonne, Vanneste Marie, Vandaele Théophile, Parmentier Achille, Janssene Ludo ; Roobe René, Dewilde Bonny, Breyne Gisèle.

Publication de mariage : Lommaert Werner, tisserand, rue du Parc, 20, et Pauwels Jullenne, épeulieuse, rue de la Redoute, 38.

Décès : Debeuf Monica, 3 mois, 376 rue de Mouscron ; Vanderplancke Nathalie, 74 ans, épouse Casier Henri, 199 rue de Bruges ; Debuf Hortense, 70 ans, veuve Thooft Polydore, 77 rue du Soleil ; Schelke Berland, 2 jours, 36 rue des Chaisiers ; Demarcke Nathalie, 79 ans, épouse Van Ryckeghem François, rue du Comte des Flandres ; Dekeuninck Henri, 83 ans, rue de Mouscron, 262 ; Hanquart Jeanine, 12 jours, 6 rue de l'Ouest ; Norro Pauline, 70 ans, épouse Van Eeckoudht Henri, 17 rue des Chaisier; Vanmarcke Maria, ép. Bruggeman Gérard, 24 rue de Furnes.

TOURNAI

ETA TCIVIL

Naissances : Paulette Decancq, rue de Rongy ; Monique Quain, quai Taille-Pierres ; Edith Deltour, rue As Poids ; Andrée Casse, rue Barthélémi Frison ; Colette Marquet, place du Becquerelle ; Germaine Iseux, chaussée de Willemeau ; Charles Dutrieux, rue dee Croisiers.

Publications : Théophile Vanbelle, journalier, à Beveren-sur-Yeer, et Marie-Louise Boute, servante, à Locs ; Jean-Baptiste Lefrancq, carrier, chaussée de Bruxelles, et Lucienne Evrard, bonnetière, Vieux Chemin d'Antoing ; Norbert Nef, ajusteur, boulevard Léopold, et Julia Dumoulin, fileuse, rue de l'Esplanade ; Albert Leroy, imprimeur, chaussée de Lille, et Aurélie Delplanque, demoiselle de magasin, Grand'Place ; Gérard Plowy, typographe, rue Barthélémy Frison, et Marie-Louise Voiturier, relieuse, Roquette Saint-Nicolas ; Albert Vanden Broecke, charcutier, rue de la Cordonnerie, et Emilie Laurent, tailleuse, boulevard Bara ; Jules Vangenberg, cultivateur, à Kain, et Angèle Vanneschout, s.p., rue Guillaume à Chercq, et Lucienne-Jean sd casddred Charlier ; Fernand Delfosse, cimentier, à Chercq, et Lucienne Barbieux, chemin d'En Bas ; Henri Leroy, forgeron, rue Saint-Martin, et Adrienne Michel, bonnetière, même rue ; Georges Bernard, ébéniste, à Tournai, et Gilberte Berthe, tailleuse, à Warchin ; Georges Masson, mécanicien au chemin de fer, à Ghlin, et Marthe Bricout, s.p., à Ghlin.

Décès : Marie-Louise Bibuyck, 61 ans, rue de Lannoy, ép. de Fidèle Delannoy ; Juliette Ferrain, 62 ans, rue Hipp. Boulenger, ép. de Alphonse Rasseneur ; Jeanne Deligne, 56 ans, quai des Salines ; Céline Allard, 79 ans, s.p., chemin Montagne, veuve de Pierre Larivière ; François Lécry, 80 ans, rue de la Marnière ; Florine Denis, 75 ans, chaussée de Lille, veuve de Henri Leroy ; Emile Bapaume, 87 ans, rue des Sœurs de Charité ; Auguste Beugnlet, 4 ans, rue du Courtrai ; Gérald Allard, 5 ans, quai des Salines ; Clara Hoes, 43 ans, rue Blandinoise, veuve de Arthur Collard ; Henri Masse, 68 ans, chaussée d'Audenaarde.

Une Course originale à Mouscron

Les coureurs porteurs de leurs paniers à pigeons entourés par la foule.

Dimanche après-midi s'est courue, sur un circuit de 20 km., une course cycliste réservée aux amateurs colombophiles.

C'est la société « La Maison colombophile » établie chez M. Louis Desbonnet près du Parc qui a pris cette originale initiative.

Les coureurs étaient tous munis d'un panier à pigeons, et après avoir effectué un tour du circuit, devaient se faire pointer en trois contrôles différents. Le pointage des passages s'effectuait avec un « constateur » dont se servent les « coulonneux ». Sur tout le parcours, les coureurs furent accueillis par le public qui s'était massé afin de suivre les péripéties de cette course originale.

Voici l'ordre des arrivées : 1. Baetens Joseph, qui gagne la belle coupe offerte par l'Union Mouscronnoise ; 2. Cornu Jules ; 3. Marein ; 4. Viaene ; 5. Hovert J. ; 6. Hovert O. ; 7. Vanstaseghem ; 8. Carlier.

A l'arrivée qui s'effectuait au Café Desbonnet, nous avons remarqué la présence de MM. Demeulemester, président d'honneur de la Société colombophile ; Warrot, président actif ; Vienne, secrétaire, ainsi que de nombreux « coulonneux ».

Cette initiative qui sera certainement renouvelée a obtenu la faveur de tous, et il faut en féliciter les organisateurs.

— Dimanche 10 mai, 20 régulateurs seront offerts sur Arras et Clermont, à l'occasion de l'inauguration officielle de la Maison Colombophile.

La politique régionale

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

5e CIRCONSCRIPTION DE LILLE

Les remerciements de M. T. Brasme

« J'ai voulu attendre que mon état de santé me permette de reprendre la plume pour vous adresser, à vous qui vous êtes groupés à 9.294 sur mon nom, mon merci le plus cordial.

M. Brasme ajoute : « Si dûre que soit cette épreuve, elle doit nous servir de leçon, et tout de suite.

« Persuadons-nous, avant tout, que c'est à chacun de nous qu'il revient de reconnaître ses responsabilités, sans prendre prétexte du travail effectué par les autres pour éviter celui qui lui incombe : « union, organisation, discipline, pour une œuvre effective, persévérance désintéressée ». Permettez à votre candidat de vous laisser ce mot d'ordre, chers électeurs.

« Il est, à son humble avis, la condition première pour que le bonheur et la paix ne soient pas à tout jamais bannis de notre cher pays de France, pour que la douloureuse expérience qui s'annonce soit vite terminée, et pour que, se détournant des mauvais bergers à la solde de Moscou et de la juiverie internationale, les Français redeviennent dignes de l'histoire et de la destinée glorieuse de leur Patrie, qui reprendra sa place à l'avant-garde de la civilisation et du progrès social, et continuera à remplir son rôle de pacification et de concorde ». — Théo Brasme.

6e CIRCONSCRIPTION DE LILLE

Les remerciements de M. Laurent

« Du plus profond du cœnr, nous remercions les 11.969 électeurs qui nous ont accordé leur confiance dimanche dernier, nous donnant ainsi une majorité de près de 3.000 voix sur notre deuxième concurrent malheureux.

« Que tous ceux de nos amis, qui ont pris une part active dans cette belle bataille, veuillent trouver ici l'expression de notrs gratitude la plus vive.

« Nous nous faisons un devoir de souligner la magnifique discipline avec laquelle les électeurs communistes ont accompli leur devoir de classe, en reportant la quasi totalité de leurs voix sur notre candidature.

« Nous nous en voudrions enfin de ne pas décerner une mention spé